

NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/4435  
17 août 1960  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

TELEGRAMME ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES,  
LE 16 AOUT 1960, PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE CHYPRE

La République de Chypre, étant devenue le 16 août 1960 un Etat souverain indépendant et désireuse d'assumer intégralement, ainsi que tous les autres Etats pacifiques, les nouvelles responsabilités qui lui incombent sur le plan international et de collaborer aux travaux de la communauté des Nations Unies, sollicite son admission comme Membre des Nations Unies. Aussi ai-je l'honneur de vous prier, au nom de la République de Chypre, de bien vouloir, conformément à l'Article 4 de la Charte des Nations Unies, soumettre la candidature de la République de Chypre aux délibérations du Conseil de sécurité, à sa prochaine séance, en vue d'obtenir la recommandation nécessaire à son inscription à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale. Le Gouvernement de la République de Chypre déclare accepter pleinement les obligations inscrites dans la Charte des Nations Unies et s'engage à s'y conformer.

Signé : Le Président de la République :

Mgr MAKARIOS

-----